FICHE D'INSCRIPTION AU CSMV
SAISON 2026-2027

Photo

Écrire en MAJUSCULES
Une fiche par adhésion

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Lieu et département de naissance : _____
Adresse postale : _____
_____
Téléphone Fixe : _____/_____/_____/_____/_____
Téléphone Portable : _____/_____/_____/_____/_____
E-mail : _____

Niveau de plongeur : Acquis : _____ Préparé : _____ N° de licence : _____

Personne à prévenir en cas d'accident (Nom et téléphone) :
_____

Problème médical (allergie, ...) : _____
_____

Date et signature : _____

Pour les mineurs uniquement
Nom, prénom du ou des responsable(s) légal(aux) : _____
_____
J'autorise le mineur dont j'ai la charge à pratiquer la plongée sous-marine en piscine et milieu naturel.
Je m'engage à lui faire respecter le règlement intérieur du CSMV (voir annexes jointes), les règles de la FFESSM et les textes de loi sur la plongée.
En cas d'accident, j'autorise les responsables du CSMV à prendre toutes décisions concernant la médicalisation ou l'hospitalisation du mineur.

Date et signature(s) du ou des responsable(s) légal(aux) : _____

TARIF 2026 / 2027		Euros	Somme due
Cotisation CSMV		160,00	
Cotisation pour le 2ème membre d'un même foyer		125,00	
Cotisation pour le 3ème membre d'un même foyer		90,00	
Cotisation « nage » (entrainement uniquement le dimanche matin)		110,00	
PASS'SPORT national (en cours de validité)	à déduire	- 50,00	
PASS'Région(en cours de validité)	à déduire	- 30,00	
Chèque jeunes (en cours de validité)	à déduire	- 15,00	
Chèque OMS pour les 5 1er nouveaux inscrits (12-16 ans)	à déduire	- 15,00	
Licence ADULTE (à partir de 16 ans)		50.00	
Licence JEUNE (de 14 à 16 ans)		32,00	
Pour les candidats au niveau 1 (pochette /carnet/passeport)		25,00	
Carte CMAS : niveau 2, niveau 3 et autres		16,00	
Assurance Loisir *	« Loisir 1 » Assurance de base	25,00	
	« Loisir 2 » conseillée aux encadrants	30,00	
	« Loisir 3 »	51,00	
	« Piscine »	15,00	
Assurance Loisir Top*	« Loisir 1 Top » Assurance de base	48,00	
	« Loisir 2 Top » conseillée aux encadrants	60,00	
	« Loisir 3 Top »	99,00	
		TOTAL	

* Choisir l'une de ces assurances, voir document AXA ci-joint pour couverture et conditions, ou fournir une attestation d'assurance à la pratique de tous les sports subaquatiques.
Age limite des garanties : 80 ans

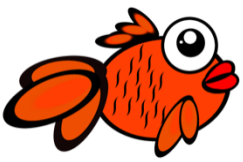


DOSSIER D'INSCRIPTION : (dernier jour pour s'inscrire le : 10/10/2026)
Tous les formulaires sont téléchargeables sur le site http://www.csmv-plongee.fr

- Fiche d'inscription complétée + 1 photo (format identité)
- **Règlement par chèque ou virement (avec intitulé clair)** correspondant à la somme totale à l'ordre du « Club Sous-Marin Viennois »
- Certificat médical de la FFESSM (délivré par tout médecin : généraliste ; du sport ou fédéral pour les passages de niveau d'encadrement et les moins de 16 ans.
- Pour les nouveaux membres, joindre la photocopie du diplôme acquis.
- Photocopie des PASS'SPORT ou autres cartes de réduction.

⚠ **Penser à garder une photocopie de votre certificat médical pour vos futures longées.**

Seuls les dossiers comportant toutes les pièces seront acceptés.



En plongée, vous allez découvrir une biodiversité incommensurable.
Vous pouvez rejoindre la commission Biologie du Club.
Contact : biocsmv@gmail.com

Protection des données personnelles

Le CSMV collecte les données personnelles de ses adhérents.

Les données personnelles seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "RGPD'' dans la mesure où le CSMV en sera informé. Les données personnelles collectées par le CSMV (principalement nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, photos, autres informations) sont enregistrées.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que l'adhérent sera licencié au CSMV et éventuellement après en être parti sous réserve d'accord de l'adhérent.

Le traitement des données personnelles est strictement limité aux membres du bureau.
Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés au CSMV (prestataires lors des sorties club, FFESSM, CODEP…) sans qu'une autorisation de l'adhérent ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, CSMV s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'adhérent, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les données recueillies sont accessibles sur le site web du CSMV uniquement aux adhérents du CSMV grâce à une connexion par identifiant et mot de passe sécurisé modifiable à souhait par l'adhérent.

Les données diffusées sur les réseaux sociaux et notamment les photographies, peuvent être floutées à la demande des adhérents.
Les destinataires des données sont intégralement situés en France et au sein de l'Union européenne.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de probabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. L'adhérent peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le pilote RGPD du CSMV.

Dans le cas où l'adhérent ne souhaiterait pas recevoir des informations et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux dans le strict cadre du partenariat, celui-ci a la possibilité de contacter le pilote RGPD du CSMV dans les conditions évoquées ci-avant.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, l'adhérent peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.

Dans les conditions énoncées ci-avant :

☐ J'AUTORISE LE CSMV A EXPLOITER MES DONNEES PERSONNELLES

☐ JE N'AUTORISE PAS LE CSMV A EXPLOITER MES DONNEES PERSONNELLES

☐ JE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DU CSMV ET M'ENGAGE A LE RESPECTER AINSI QUE LES REGLES DE NOTRE FEDERATION, LA FFESSM, ET LES TEXTES DE LOI SUR LA PLONGEE.

Nom, Prénom, Signature précédée de la mention "lu et approuvé" avec mention du tuteur légal pour les mineurs

VERIFICATION D'HONORABILITE

Cette fiche est à remplir seulement par :

- **Les membres du CODIR** du club,
- **Les encadrants** (dès le GP-N4, tous les niveaux d'enseignement quelle que soit la commission et toute personne encadrant des mineurs).

Le ministère chargé des sports a défini comme priorité la vérification de l'honorabilité de tous les encadrants et dirigeants des clubs, qui sera faite par le ministère des sports.

Il est demandé aux fédérations sportives de déclarer spécifiquement les personnes concernées (président, secrétaire, trésorier, moniteurs, initiateurs, guides de palanquée, stagiaires, ...).

La licence FFESSM 2026/2027 est soumise à cette obligation.

Les encadrants / dirigeant ne souhaitant pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer.

Les nouveaux éléments obligatoires à renseigner pour la prise de licence 2026/2027 sont les suivants :

NOM : …… PRENOM : ……
NOM DE NAISSANCE : ……

Date de naissance : / /
Lieu de naissance : ……..

☐ EN FRANCE
- Code postal de naissance :
- Ville de naissance :

☐ A L'ETRANGER
- Ville de naissance :
- Pays de naissance :

ADRESSE POSTALE : ……

☐ J'accepte le contrôle d'honorabilité
☐ Je refuse le contrôle d'honorabilité (Le licencié ne sera pas autorisé à encadrer).

Nom, Prénom, Signature précédée de la mention "lu et approuvé"